

INDEMNITE DE FIN DE CONTRAT

Attestation d'éligibilité de l'employeur

Versée en application du décret 2020-1296 du 23 octobre 2020

Assistant d'éducation :

Nom :

Prénom :

N° INSEE :

N° matricule (cf. bulletin de salaire)

Contrat concerné. Date de début :

date de fin :

(Renouvellements inclus, sans discontinuité)

Je soussigné, Nom / Prénom

Principal(e)/Proviseur(e) du Collège/Lycée :

Atteste que l'assistant d'éducation dont le nom figure ci-dessus rempli l'ensemble des conditions fixées par le décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 pour être **éligible à l'indemnité de fin de contrat**.

- ✓ Le contrat est exécuté jusqu'à son terme.
- ✓ La durée du contrat, renouvellements compris, est inférieure ou égale à 1 an ;
- ✓ Aucun contrat en CDI ne lui a été proposé pour occuper le même emploi ou un emploi similaire.

Points d'attention – **exclusions** :

- **Le contrat** (renouvellement compris) **a duré plus d'un an**
- L'agent n'a pas exécuté son contrat jusqu'à son terme, c'est-à-dire **s'il démissionne, s'il est licencié ou si le contrat est rompu pendant la période d'essai**.
- L'AED **continue à travailler dans l'administration** à la fin de son contrat,
- L'agent est **lauréat(e) d'un concours administratif** ou dans **l'attente du résultat** d'un concours administratif, la décision doit faire l'objet d'une étude personnalisée a
- L'agent **a refusé un CDI sur le même emploi ou un emploi similaire auprès du même employeur**, assorti d'une rémunération au moins
- Si le contrat prend fin pour un motif relevant de la situation personnelle de l'agent. C'est notamment le cas dans les situations suivantes :
 - **Non-renouvellement d'un titre de séjour ;**
 - **Déchéance des droits civiques ;**
 - **Interdiction d'exercer un emploi public prononcée par le juge.**

Signature et cachet du chef/de la cheffe d'établissement

A

, le